

Contribution au congrès du secteur CFAA CFPPA et catégoriels ACB

Le congrès mandate le Snetap

- pour mettre en œuvre **une dynamique collective** depuis les centres CFAA CFPPA afin de porter les mandats nationaux du Snetap : plan titularisation, texte national réglementaire type décret régissant les conditions de travail des agents, respect des droits syndicaux, droits sociaux, fonds formation public...
- Cette dynamique se donne comme objectif la construction dans les centres CFAA CFPPA **d'une force militante** capable de porter ces mandats.
- Au travers de HMI, de journées de formation spécifiques CFAA/CFPPA, d'Assises Régionales, ou tout autre moyen militant, **cette dynamique prendra appui sur les secrétaires régionaux et les secrétaires de section des établissements.**

En parallèle, le congrès mandate le Snetap

- pour **présenter des listes Snetap** (ou soutenues par) de

représentants du personnel
dans toutes les instances des centres constitutifs des EPL
où sont discutées les questions pédagogiques et les conditions de travail des agents : conseils de centre, conseil de perfectionnement, conseil d'exploitation, conseil d'administration...

Le Congrès mandate également le Snetap

- pour présenter **des listes de représentants des personnels** dans toutes les instances régionales et **plus particulièrement dans les CCPR** et travailler, **dès la rentrée 2017** à la constitution de ces listes régionales.